



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

14-04-2015-21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 avril 2015

Le quatorze avril deux mille quinze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, BERT, ETCHART, LOQUET, PALIS, PEAN, POHLER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, DUCOS-DUCQ, SALLEFRANQUE et LETARGUA.

Secrétaire de séance élue : Mme Audrey PEAN

OBJET : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D UN EMPLOI

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe permanent à temps non complet (19 heures hebdomadaires) suite à l'accroissement de la charge de travail sur le poste affecté aux missions de service à la cantine et de ménage des classes du groupe scolaire et d'entretien des bâtiments communaux.

Le Maire rappelle l'avis favorable du Comité Technique Intercommunal rendu le 17 février 2015 et propose au Conseil Municipal

- la suppression, à compter du 1er janvier 2015, d'un emploi permanent à temps non complet (19 heures hebdomadaires) d'adjoint technique de 2ème classe,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires) d'adjoint technique de 2ème classe,

Le Maire précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition du Maire.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,